

Directives pour le jugement des collections «MONOCADRE» aux expositions de différents degrés du ressort de la FSPS

Classe 30, Concours monocadre (niveau avancé)

1. But de la collection monocadre.

La possibilité est offerte aux collectionneurs de présenter, lors d'expositions de concours, des collections qui, de part leur sujet très limité, ne sont pas appropriées à concourir avec les grandes collections.

2. Principes du montage de la collection.

Dans le sens d'une étude particulière, seuls les sujets dont l'aspect essentiel permet un développement substantiel dans un seul cadre peuvent être admis. Un extrait d'une collection existante se développant sur plusieurs cadres ("le meilleur de ma collection") est indésirable. De telles collections ne seront pas acceptées.

3. Classes d'exposition

Les collections monocadre sont accessibles à toutes les classes de concours de la FIP, à l'exception de la classe ouverte, la littérature et la classe de jeunesse.

Les collections monocadre seront classées et jugées dans les classes correspondantes de la FIP.

4. Critères de jugement.

Les critères ainsi que les points suivants pour les collections monocadres sont valables dans toutes les classes des expositions nationales et celles de la FIP.

	Traditionnelle Histoire postale	Thématique
1. Etude et importance / innovation	30 points	35 points
2. Connaissances philatéliques / techniques et étude et recherche personnelle	35 points	30 points
3. Qualité et rareté	30 points	30 points
Présentation	<u>5 points</u>	<u>5 points</u>
Total	100 points	100 points

Les collections qui ne correspondent pas aux directives de la collection monocadre, subiront une perte de points lors de l'évaluation.

5. Distinctions

Les distinctions suivantes sont attribuées.

90 - 100 points	Or	Diamant
80 - 89 points	Vermeil	Rubis
70 - 79 points	Argent	Émeraude
60 - 69 points	Bronze	Saphir
jusqu'à 59 points	Diplôme de participation	

Pour les collections monocadre des diplômes seront attribués toutefois sans médaille.

Sur le diplôme la mention "monocadre" doit être expressément mentionnée.
Pour la meilleure collection monocadre un prix particulier peut être remis.

6. Qualification pour les expositions nationales

Chaque collection monocadre doit avoir été présentée pour le moins lors d'une exposition de degré III ou degré II et y avoir atteint 75 points. A part cela, les dispositions du règlement des expositions de la FSPS sont valables.

7. Qualification pour une exposition FIP

La limite atteinte de 75 points lors des expositions nationales permet la participation aux expositions de la FIP.